



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-07-094

Décision modificative n°2 du budget principal

**SEANCE
DU 25 SEPTEMBRE 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 42

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

14 SEPTEMBRE 2017

**Secrétaire de séance :
Patrice CORNU**

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-cinq septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Villers Saint Frambourg, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montepilloy)
- * Monsieur CURTIL BENOIT (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)^o
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Ognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)^o
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Eveque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBY Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint-Frambourg)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Maurice CLERGOT (Senlis)
- * Monsieur LEVEBVRE Sylvain (Senlis) à Véronique LUDMANN (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Jacky MELIQUE (Fleurines)°
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Marie-Paule EECKHOUT (Borest)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEVEBVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Exposé des motifs

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 42 présents, 6 absents et 6 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Monsieur William LESAGE, Rapporteur de la commission finances, expose qu'une décision modificative n°2 est nécessaire afin d'ajuster les dépenses d'investissement pour le compte de la fin de l'année 2017, concernant le budget principal.

Délibération

Vu la délibération n°2017-CC-04-047 du 29 mars 2017, portant approbation du Budget Primitif Principal pour le compte de l'année 2017,

Vu la nomenclature budgétaire en vigueur,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget principal par le biais d'une décision modificative n°2.

Cette même décision retrace les modifications ci-après :

Section de fonctionnement dépenses			
Section de fonctionnement Dépenses	Chapitre n°022	Dépenses imprévues	-170 000,00
	Chapitre n°023	Virement à la section d'investissement	+170 000,00
TOTAL			0,00
Section d'investissement dépenses			
Section d'investissement Dépenses	Chapitre n°16	Remboursement capital de la dette	+60 000,00
	Chapitre n°20	Immobilisations incorporelles	+50 000,00
	Chapitre n°21	Immobilisations corporelles	+100 000,00
	Chapitre n°23	Immobilisations en cours	+60 000,00
TOTAL			+270 000,00

Section d'investissement recettes			
Section d'investissement Recettes	Chapitre n°16	Emprunts et dettes assimilées	+100 000,00
	Chapitre n°021	Virement de la section de fonctionnement	+170 000,00
TOTAL			+270 000,00

Envoyé en préfecture le 07/11/2017

Reçu en préfecture le 07/11/2017

Affiché le

- 8 NOV. 2017

ID : 060.200066975.20170925-DEL12017CD07094-DE

Le Conseil Communautaire est donc sollicité afin :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°2 du Budget Principal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur William LESAGE, rapporteur de la commission finances, par un vote au scrutin ordinaire, par 16 voix « POUR », 18 voix « CONTRE », 14 « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **N'ADOPTENT PAS** la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

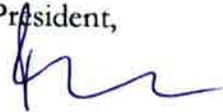
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **- 7 NOV. 2017**
Et de l'affichage le : **- 8 NOV. 2017**

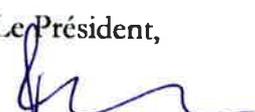
Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **10 OCT. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER